# Future relation avec le Royaume-Uni : l’Europe adopte son mandat de négociation

Publié le 2 mars 2020

Les Vingt-sept ont adopté le 25 février un mandat de négociation fixant leurs conditions pour la future relation avec le Royaume-Uni. Les deux parties ont dix mois pour s’entendre. La principale question sera de savoir si le Royaume-Uni adhérera aux règles européennes pour assurer un level playing field et garantir des échanges sans frictions. Les négociations débuteront le 2 mars.

Londres et Bruxelles n'ont que quelques mois pour s'entendre sur leur future relation.Les Européens restent ouverts à un large partenariat, comprenant un accord commercial sans quotas ni droits de douane. Craignant une concurrence déloyale ils exigent que le Royaume-Uni continue de respecter certaines règles de l'UE sur le long terme. Reste à sab voir ce que décidera le gouvernement de Boris Johnson.

De son côté la CBI, homologue britannique du MEDEF,  a publié ses 22 recommandations pour la future relation économique post-Brexit. Elle s'est concentrée sur des domaines spécifiques de la négociation : accord de libre-échange, adéquation des données, services financiers et accord sur l'aviation.

>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles